

Mercredi 4 juin 2008



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 52  
**ET AVIS**

**DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. FAURSCHOU

(N° 237) — *Loi sur les cimetières et les crématoriums pour animaux de compagnie/The Pet Cemeteries and Crematoriums Act*

**PÉTITIONS**

M. LAMOUREUX

M. DYCK

**RAPPORTS DE COMITÉS**

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

**QUESTIONS ORALES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

**GRIEFS**

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

**COMITÉ PLÉNIER**

**COMITÉ DES SUBSIDES**

Motion d'adhésion

---

**APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT**

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 3) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (médiateurs et enquêteurs familiaux)/The Provincial Court Amendment Act (Family Mediators and Evaluators)*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 5) — *Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Act*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)/The Child and Family Services Amendment Act (Child Pornography Reporting)*  
(amendé — comité)  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M<sup>me</sup> la *ministre* MELNICK

(N° 8) — *Loi sur la réduction du phosphore (modification de la Loi sur la protection des eaux)/The Phosphorus Reduction Act (Water Protection Act Amended)*  
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N<sup>o</sup> 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N<sup>o</sup> 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'optométrie/The Optometry Amendment Act*

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le ministre SELINGER

(N<sup>o</sup> 12) — *Loi sur le transfert des valeurs mobilières/The Securities Transfer Act*

(amendé — comité)

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N<sup>o</sup> 18) — *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse/The Testing of Bodily Fluids and Disclosure Act*

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le ministre CHOMIAK

(N<sup>o</sup> 20) — *Loi sur la déclaration obligatoire des blessures par balle et par arme blanche/The Gunshot and Stab Wounds Mandatory Reporting Act*

(M. DYCK) (reporté)

---

## DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre SELINGER

(N<sup>o</sup> 44) — *Loi d'exécution du budget de 2008 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2008*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

### PROPOSITIONS

M<sup>me</sup> SELBY — Programme de garde d'enfants

16. Attendu :

que le Programme de garde d'enfants du Manitoba est reconnu comme étant un des meilleurs programmes de ce genre au Canada;

que l'accès à des services de garde de qualité a une incidence directe sur la stabilité économique de nombreuses familles;

que la province du Manitoba a ajouté plus de 6 000 places subventionnées dans les établissements de garde d'enfants depuis 1999, ce qui représente une augmentation de 38 %, et qu'elle a mis en place un programme de financement pour l'agrandissement et la construction de tels établissements;

que le gouvernement provincial a réduit les frais de garde d'enfants pour les familles à faible revenu, ce qui fait que le Manitoba se classe au deuxième rang au chapitre des frais les plus bas au pays;

que le gouvernement provincial a formé et appuyé jusqu'à 700 puériculteurs, y compris 252 travailleurs qui obtiendront leur diplôme cette année, et que ce gouvernement a augmenté le salaire de ces travailleurs de 23 % depuis 1999;

que le gouvernement provincial a alloué 11 millions de dollars supplémentaires à la création de 2 500 nouvelles places subventionnées dans les établissements de garde, a mis en place un fonds de formation et de recrutement d'un million de dollars pour les éducateurs de la petite enfance et a augmenté les subventions d'exploitation de manière à permettre une hausse salariale de 6 % en 2008 et en 2009;

que le gouvernement provincial n'éliminera pas la Prestation universelle pour la garde d'enfants des familles qui reçoivent de l'aide à l'emploi et au revenu, ce qui permettra à ces familles dans le besoin de toucher annuellement une valeur estimée à 10,9 millions de dollars;

que le gouvernement fédéral a récemment admis avoir des difficultés à respecter son engagement quant à la création de 25 000 places en garderies au Canada annuellement,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba appuie le gouvernement provincial dans ses démarches visant à exhorter le gouvernement fédéral de créer, au minimum, les places en garderies qu'il a promises ou de donner aux provinces le financement suffisant afin qu'elles puissent elles-mêmes créer les places nécessaires.

## **AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ**

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mercredi 4 juin 2008, de 10 heures à midi et à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent de la justice se réunira le mercredi 4 juin 2008, de 10 heures à midi et à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le jeudi 5 juin 2008, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent de la justice se réunira le jeudi 5 juin 2008, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.